

*Loi organique de 1983*

Même lorsqu'un secrétaire parlementaire est un conciliateur efficace, la situation est souvent trompeuse. Le gouvernement peut sembler plus responsable et accessible, mais dans bien des cas, cette impression ne se fonde sur rien de concret.

Même si nous admettons qu'il y a des raisons de nommer des secrétaires parlementaires auprès des titulaires des ministères clés, ceux dont la charge de travail est lourde, nous nous opposons au principe voulant que chaque ministre ait un secrétaire parlementaire, y compris les ministres de second plan qui relèvent des ministres principaux. On a l'impression que pour certains d'entre eux, avoir un secrétaire parlementaire équivalait à détenir la clé des toilettes directoriales.

Nous nous opposons à la nomination d'un nombre croissant de secrétaires parlementaires. C'est, à notre avis, la porte ouverte à un favoritisme accru. Le gouvernement a déjà un bilan bien sombre dans ce domaine. Si j'étais au gouvernement, je m'efforcerais de donner le moins possible l'impression de favoritisme, au lieu d'adopter ce genre de mesure, qui incitera la plupart des Canadiens à penser que le népotisme est toujours de mise. Bien entendu, c'est la seule méthode que connaisse l'actuel premier ministre (M. Trudeau) pour faire marcher droit les membres de son caucus. Il en a peut-être encore plus besoin ces derniers temps, où sa cote baisse de jour en jour.

A notre avis, en périodes difficiles, le gouvernement devrait commencer à restreindre ses dépenses. Au lieu de les accroître et d'étendre la Fonction publique dans des secteurs où c'est absolument inutile, le gouvernement devrait commencer à faire preuve d'un peu d'austérité. Les députés de notre parti estiment que la modération doit commencer au sein même du gouvernement, et non être appliquée comme une méthode de répression à l'homme de la rue. A notre avis, le gouvernement lui-même devrait commencer à donner l'exemple de cette modération, ce qui n'est certainement pas le cas lorsqu'il nous propose une mesure tendant à augmenter le nombre de secrétaires parlementaires.

Notre parti s'oppose particulièrement au principe voulant que des sénateurs deviennent secrétaires parlementaires. Nous savons, et tous les autres députés le savent, que le Sénat est déjà l'objectif principal des favoris du gouvernement du Canada. Il suffit de voir les dernières nominations qui ont été effectuées pour comprendre que le premier ministre a nommé ses chouchous au Sénat. Je suppose que nous devrions lui être reconnaissant d'avoir nommé l'ancien député de Spadina pour qu'il laisse la place au député actuel, mais à part ça, il n'y a vraiment pas de quoi se féliciter des nominations au Sénat.

Notre parti trouve inadmissible de nommer des secrétaires parlementaires parmi les sénateurs. Le Sénat est un organisme non élu et non représentatif, un organisme qui est tout à fait à l'écart du courant de pensée de l'homme de la rue. La meilleure preuve, c'est l'incident des plus regrettable dont nous avons été témoins, lorsque le Sénat étudiait l'accord constitutionnel et que le sénateur conservateur Donohue a fait des remarques racistes au sujet des Indiens du Canada. Bien qu'il s'agisse d'un sénateur conservateur, ses collègues du parti libéral ne se sont pas sentis obligés de s'élever contre cette intervention, parce qu'à leur avis, il valait mieux maintenir le genre de tradition confortable de vieux copains que de condamner

une attitude aussi raciste et fanatique. Voilà le genre de personnes que l'on trouve au Sénat. Nous n'en voulons pas comme secrétaires parlementaires.

A notre avis, il est inutile d'augmenter le nombre de secrétaires parlementaires. Nous ne sommes pas fondamentalement opposés au principe, mais il est inutile d'en augmenter le nombre dans l'immédiat. Nous nous opposons catégoriquement au principe du favoritisme constant et à la nomination de secrétaires parlementaires parmi les sénateurs.

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Monsieur le Président, je serai bref. Comme je l'ai déjà dit dans mes deux interventions précédentes, j'ai de vives réserves à l'égard de l'article 25 du projet de loi, mais je n'ai pas besoin de longs discours pour les expliquer. Je prétends que pour des raisons qui m'échappent, la tradition de longue date et importante du secrétaire parlementaire, dont les origines remontent au Parlement britannique, a été fondamentalement et outrageusement sapée depuis une douzaine d'années. Ces surtout la décision de l'actuel gouvernement de nommer pratiquement d'office les secrétaires parlementaires, qui a nui à cette tradition. La pratique actuelle veut que les secrétaires parlementaires soient nommés à tour de rôle pour une période ne dépassant deux ans. Grâce à ce système, tout député de l'arrière-ban, appartenant à la majorité et comptant dix années, mettons, de service à la Chambre, peut raisonnablement s'attendre à être nommé secrétaire parlementaire, quelles que soient sa valeur et sa compétence. C'est scandaleux.

● (1650)

Les postes de secrétaires parlementaires avaient été créés à l'origine pour permettre au gouvernement du jour, quelle que soit son allégeance, de prévoir une dizaine de remplaçants éventuels pour ses ministres—l'on sait que l'actuel gouvernement compte 35 ministres, et bientôt 36, s'il réussit à faire nommer un ministre des Mines. En fait, depuis que ce Parlement existe, le plus important des remaniements ministériels a nécessité le remplacement de six ministres d'un seul coup. Ce fut la plus grande purge ministérielle effectuée à l'occasion d'un seul remaniement.

**M. Lambert:** Mises à part les élections.

**M. Bosley:** En effet, et les prochaines élections risquent de faire dégommer plus d'un ministre. Mais c'est là une question dont nous reparlerons une autre fois.

Tout gouvernement désireux de gérer sainement les affaires nationales se doit de préparer les jeunes députés, tant hommes que femmes, à occuper éventuellement un poste de ministre. Si d'après notre expérience, il s'est révélé que le plus grand nombre de ministres qu'il a fallu remplacer d'un seul coup n'a pas dépassé six, il conviendrait de former entre 18 et 20 députés à la fois, chiffre qui me paraît raisonnable, parmi lesquels le premier ministre pourrait choisir. Ce serait là un chiffre trois fois supérieur à celui des députés qui ont été promus en même temps. Il serait tout aussi logique de conserver l'ancienne tradition, que d'ailleurs les libéraux ont déjà préconisée à un moment donné, et qui veut que le secrétaire parlementaire soit précisément nommé en vue de remplacer éventuellement son ministre. Les députés nommés secrétaires parlementaires pourraient être considérés comme d'éventuels ministres. C'est ainsi que l'on a procédé durant des années.